

Via [le blog Mediapart de Claude Lelièvre](#)

En 2017, il promet qu'il n'y aura pas de « loi Blanquer ». En 2019, il porte « la loi pour l'école de la confiance ». Sur le site du ministère magnifiant les « 5 ans d'action pour l'école de la République », cette loi n'a pas de nom d'auteur, au contraire de trois autres : « la loi Gatel sur les écoles hors contrat, la loi Rilhac sur les directeurs d'école, la loi Balanant sur le harcèlement ».

On a finalement en point d'orgue un bel exemple du jeu de cache-cache auquel s'est livré Jean-Michel Blanquer tout au long des cinq ans qu'il a passés à la tête du ministère de l'Éducation nationale : une communication régulièrement aménagée en vue de ce qui l'arrange à tel ou tel moment de son long parcours.

L'auteur de « la loi pour l'école de la confiance » n'est pas mis en valeur, ni même son contenu dans le texte bilan qui vient d'être mis sur le site du ministère. L'accent est mis sur tout autre chose : « **Les changements ont eu lieu pour donner à chaque élève de France des racines et des ailes.** Les racines : le socle des savoirs fondamentaux [...] Les ailes : la personnalisation du parcours, la réforme du lycée en particulier »

Et pourtant, la même métaphore « des racines et des ailes » avait été dûment utilisée par Jean-Michel Blanquer le 11 février 2019 lors de la présentation du projet de « loi pour une école de la confiance » à l'Assemblée nationale. C'était alors le moment du lyrisme : « Par ce projet nous souhaitons donner à nos enfants des racines et des ailes, leur faire ressentir la fierté d'être des citoyens de France et la fierté d'être eux-mêmes. Alors nous pourrions croire à notre destin, parce que nous aurons préparé celui de nos enfants sur la seule base qui vaille : celle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité »

Mais le lyrisme n'est apparemment plus de saison pour cette loi anonymée. Il est vrai que cette loi faite d'articles hétéroclites et sans colonne vertébrale peut difficilement s'inscrire durablement dans la mémoire historique. Comme il était souligné dans mon billet du 15 février 2019, « on se demande encore ce qui a poussé Jean-Michel Blanquer à mettre en œuvre cette loi faite de bric et de broc, une loi fourretout et attrape tout composée de 25 articles hétéroclites : les uns apparaissant comme de simples commodités, d'autres pouvant être considérés comme lourds de menaces, sans compter certains articles pouvant soigner avant tout la vanité du ministre »

[...]

La suite à lire sur [le blog Mediapart de Claude Lelièvre](#)